



---

## STOCKHOLM ENERGY CHARTER TREATY FORUM - THE ENERGY CHARTER TREATY TO MEET THE RISING DEMAND FOR ENERGY INVESTMENTS

### Removing barriers, risks and resolving disputes

8 FEBRUARY 2016

BRUNNSGATAN 2, STOCKHOLM

**First Session: Promoting energy investment under ECT to meet growing energy needs Moderator: Thomas Gür, Journalist, Author**

#### 1) What is the overall view in your region and/or your country on the ECT and its role? In which aspects would the ECT be relevant for your country/region?

- Protocole

- Remerciements pour l'invitation de la CEDEAO

L'espace CEDEAO est immensément riche en ressources énergétiques, notamment le pétrole et le gaz, et dispose également d'un bon potentiel en ressources hydrauliques, solaires et biomasse. Malgré toutes ces ressources, la biomasse représente la principale source d'énergie dans la région avec plus de 80% de la consommation énergétique totale. Le taux d'accès à l'électricité est l'un des plus faibles au monde environ 30% en général ; Ce taux n'est que de 8% en milieu rural.

Ce contexte est la conséquence d'un faible développement des infrastructures de production et de transport d'énergie, des coûts élevés des services d'électricité, du surcoût à l'investissement dans les Energie Renouvelables en particulier, et les contraintes financières liées au renchérissement des énergies fossiles. L'instabilité politique constante dans la région est également un facteur aggravant.

C'est pourquoi les Chefs d'Etats de la région ont reconnu la nécessité de développer conjointement les ressources énergétiques des Etats membres afin de fournir les infrastructures requises et de disposer de sources fiables et efficaces d'électricité.

C'est en cela que le concept de base de la charte de l'énergie signé en 1994 a été reconnu par la CEDEAO comme une opportunité pour aider la région à promouvoir la croissance au moyen de mesures de libéralisation des investissements, de la coopération et des échanges en matière de l'énergie.

La CEDEAO est allée plus loin en adoptant en 2003, le "protocole sur l'énergie de la CEDEAO" inspirée de la charte de l'Energie à travers lequel les Etats se sont engagés à abolir progressivement les barrières techniques, administratives et autres obstacles au commerce de l'électricité, du gaz, et des autres matériels, équipements, technologies et services de

l'énergie. Il s'agira de promouvoir l'espace CEDEAO comme endroit attractif pour les investissements dans le secteur de l'énergie.

La CEDEAO a aussi participé à la Conférence Ministérielle et adopté la Charte Internationale de l'Énergie en Mai 2015 à la Haye.

**2) What can specifically be said about the Energy Charter Treaty provisions regarding the issue of promoting energy investment? What instruments of the ECT would be useful for promoting energy investments that are not provided by the markets?**

La promotion des investissements dans le secteur de l'énergie de la CEDEAO est fondamentale si nous voulons réduire considérablement le déficit énergétique de notre région.

Concernant les mesures prévues par l'ECT, le respect des obligations à l'égard des accords avec les investisseurs, la possibilité pour un investisseur de transférer librement de l'argent à l'étranger, les bases équitables de traitement de l'investisseur qu'il soit étranger ou local, le paiement de compensation pour des pertes subies en temps de guerre ou crise par l'investisseur sont certaines des dispositions prévues par l'ECT qui dans leur fondement devraient favoriser la promotion des investissements dans le secteur de l'énergie.

La compensation en période de crise est une disposition que le marché ne fournit pas généralement mais qui est stipulée dans le cadre de l'ECT et elle devrait activement contribuer à la sécurité des investissements donc à leur promotion surtout dans notre région où les crises politiques sont répétitives.

**3) What is your overall view, in the perspective of the ECT, on finding the right balance or trade-off, between the principle of national sovereignty over energy resources and the promotion of international flow of investments and technologies in the energy sector?**

Mon opinion est que quel que soit les circonstances, un Etat est toujours souverain sur ces ressources énergétiques. L'équilibre à trouver et à garantir entre la souveraineté et la promotion des investissements dans le secteur de l'énergie est d'établir un partenariat gagnant-gagnant et cela est primordial.

Trop d'investisseurs profitent de l'urgence et des besoins d'investissements accrus dans notre région pour imposer des dispositions non profitables aux Etats. C'est souvent le cas au niveau de l'exploitation pétrolière ou la vente de l'électricité produite. L'exploitation des ressources doit profiter aux deux parties, et la base de cet équilibre est de garantir un contrat de marché cohérent et bénéfique pour tous. Et l'ECT devrait par ses dispositions contribuer à harmoniser cet aspect lié à l'investissement.

Pour notre région, le principe de subsidiarité nous permet d'éviter des litiges inutiles. Les actions régionales sont nécessaires lorsqu'elles apportent un surplus qui ne peut être atteints par des actions au niveau national. La CEDEAO a établi des instruments régionaux tels que le West African Power Pool (WAPP), l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité (ARREC) afin de garantir la mise en place d'un marché régional de l'électricité ouvert, compétitif et régulé. L'objectif étant d'accroître les investissements dans le secteur et de faciliter la mise à disposition de nos populations, d'une énergie abordable, disponible et bon marché. Aujourd'hui plusieurs investisseurs collaborent avec la CEDEAO et les Etats de manière satisfaisante pour la réalisation d'infrastructures électriques régionales.